



DEPARTEMENT DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

Date de convocation

*Affichée et adressée
aux membres du Conseil
le 8 décembre 2022*

**Liste des délibérations
affichée et publiée sur le site
internet**

le 19 décembre 2022

Nombre de délégués

*En exercice : 73
Présents : 48
Votants : 67
Et à partir du rapport n°2 : 68 votants*

Séance présidée par

Madame Sandrine DAUCHELLE

DEL 2022-1-60

**MODIFICATIONS DU
TABLEAU DES EFFECTIFS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU PAYS NOYONNAIS

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, dans l'amphithéâtre de la Pépinière Eco-Industrielle du campus INOVIA à Noyon, sur la convocation de Madame Sandrine DAUCHELLE, Présidente, adressée aux délégués le huit décembre deux mille vingt-deux.

Etaient présents : M. LEGER, Mme MARTINS, M. BERANGER, M. DOLLE, M. WALLOIS, M. LAVIGNE, M. ARGIER, Mme ACHIN, M. DEFORCEVILLE, Mme OPAT, M. DELANEF, M. GODEFROY, M. DOISY, M. BOILEAU, M. PELEMAN, M. DELAVENNE, M. DUQUENNE-HORC, M. ROUGEAUX, M. WATTIAUX, M. PINCON, M. DEGAUCHY (*suppléant de M. LEFEBVRE, absent*), Mme DAUCHELLE, M. PAYEN, Mme FRANCOIS, M. LLOSE, Mme PONT, M. EL ASSAD, M. DUBOIS, Mme DA SILVA, M. LANGEVIN, Mme LEMFEDEL, M. GOULLIEUX, M. CLEMENT, M. FARAGO, M. CAKIROGLU, M. DEGUISE, M. BAJEUX, M. GROSJEAN, M. GRIOCHE, Mme LAMPAERT (*à partir du rapport n°2, avant le vote*), M. GUINET (*suppléant de M. THIERRY, absent*), M. DEPLANQUE, M. DEJOYE, M. COGET, M. WATREMEZ, M. BASSET, M. FETRE, M. BARBILLON et M. DEFOSSE.

Avaient donné pouvoir : M. HARDIER pouvoir à M. DEPLANQUE, Mme CHAMPAGNE pouvoir à M. BAJEUX, M. COTTART pouvoir à M. DOLLE, M. DOUCET pouvoir à M. LANGEVIN, M. BANTIGNY pouvoir à M. PELEMAN, M. LOUVRIER pouvoir à M. WATTIAUX, M. BOISSELIER pouvoir à Mme MARTINS, M. NANCEL pouvoir à Mme DAUCHELLE, Mme VALCK pouvoir à M. LLOSE, Mme VANDEPUTTE pouvoir à M. PAYEN, Mme COPPENS pouvoir à M. CLEMENT, M. MONNIER pouvoir à Mme DA SILVA, Mme WOITTEQUAND pouvoir à Mme FRANCOIS, Mme LESNE pouvoir à M. GOULLIEUX, Mme BUREAU-BONNARD pouvoir à M. GRIOCHE, Mme HUGOT pouvoir à M. DEGUISE, Mme FONSECA pouvoir à GROSJEAN, M. LEBRUN pouvoir à Mme OPAT et M. BAREGE pouvoir à M. FETRE

Etaient absents et excusés : M. DESACHY, M. FOUCHER, M. GADACHA, Mme LAGANT, Mme LAMPAERT (*jusqu'au rapport n°2, avant le vote*) et Mme PONTHEUX.

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Madame vanessa PONT est nommée secrétaire de séance à l'unanimité par 66 voix pour (66 votants).

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment les articles L.3114 ;

Vu la loi n°201-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, et notamment son article 44 ;

Considérant que les emplois permanents à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des services sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Considérant que pour des besoins de continuité du service, les emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire sur le fondement de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique ;

Considérant que les agents de cadre d'emplois de rédacteurs sont habilités à gérer des responsabilités de management de proximité ;

Considérant que le poste de responsable de service AG est ouvert au cadre d'emplois agent administratif grade adjoint administratif principal 1ere classe ;

Considérant que l'amélioration du traitement du courrier (réception, tri, enregistrement, ...) dans les 2 collectivités nécessite de créer un poste d'adjoint administratif mutualisé, catégorie C, à temps complet ;

Considérant la diversité des métiers au sein des collectivités mutualisées, la charge administrative imposée par les textes en matière de recrutement d'agents publics, la charge de travail liée aux besoins en recrutement imposent de renforcer l'effectif dédié au recrutement de manière permanente à temps complet ;

Considérant que le service petite enfance nécessite la disponibilité d'un agent volant relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation pour pallier les diverses absences (congés, maladie...) au sein du service et s'assurer la présence de l'effectif nécessaire à l'encadrement des enfants ;

Considérant que pour renforcer l'effectif en charge des travaux divers et de la logistique à la CCPN, il convient de créer un nouveau poste d'adjoint technique CCPN, catégorie C, à temps complet.

Vu l'avis favorable émis par les membres présents de la Commission 1 (*Budgets, Moyens Généraux, Développement du Territoire, Economie, Emploi, Formation et Mobilité*), à l'exception de Monsieur GRIOCHE qui s'est abstenu après échanges de donner son avis favorable ou défavorable, lors de la séance du 28 novembre 2022 ;

Vu l'avis favorable émis par les membres présents du Bureau Communautaire, lors de la séance du lundi 5 décembre 2022 ;

Le Conseil Communautaire, sur proposition de Madame la Présidente et après avoir entendu le rapport de Madame OPAT, vice-présidente en charge des ressources humaines ;

Après en avoir délibéré et à la majorité par 63 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions :

Article 1 : **APPROUVE** la création des postes permanents suivants :

Accusé de réception en préfecture
060-246000756-20221215-2022-1-60-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

Filière administrative	Nombre de poste	ETP ajouté
Gestionnaire Commande publique (cadre d'emplois des rédacteurs)	1	1
Responsable du service AG (grade d'adjoint administratif principal 1e classe)	1	1
Chargé de recrutement (cadres d'emplois des adjoints administratifs)	1	1
Chargé de gestion du courrier (cadres d'emplois des adjoints administratifs)	1	1

Filière animation	Nombre de poste	ETP ajouté
Agent « volant » petite enfance (cadre d'emplois des adjoints d'animation)	1	1

Filière technique	Nombre de poste	ETP ajouté
Agent polyvalent (Adjoint technique territorial)	1	1

Article 3 : **ADOpte** le tableau actualisé des emplois et des effectifs du budget principal.

Article 4 : **DIT** que les crédits nécessaires pour pourvoir ces postes sont inscrits au budget.

Article 5 : **AUTORISE** Madame la Présidente à procéder aux recrutements nécessaires pour pourvoir aux emplois de la Commune et à pourvoir par recrutement contractuel à l'issue d'une procédure prévue par le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels, dans l'hypothèse où les vacances d'emplois créés ne seraient pas pourvues par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 1°,2°,3°,4°,5° ou 6° ou à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique applicables au poste à pourvoir.

La secrétaire de séance
Vanessa PONT



Madame la Présidente,
Sandrine DAUCHELLE

Certifié exécutoire
Par Madame la Présidente
Compte tenu de la réception
en Préfecture le 22/12/2022
et de la publication et
notification le 22/12/2022



Madame la Présidente
Sandrine DAUCHELLE

Destinataires :

- Sous-Préfecture,
- Service Ressources Humaines,
- Trésorerie,
- Archives ;
- Chrono.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS							IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 08/12/2022 (Budget principal)							C1
C1- ETAT DU PERSONNEL AU 08/12/2022 (Budget principal)							
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Directeur Général des Services	A	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur Général Adjoint	A	0,00	4,00	4,00	1,00	0,00	1,00
Directeur de cabinet	A	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	6,00	6,00	2,00	1,00	3,00
Attaché principal	A	0,00	4,00	4,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	0,00	21,00	21,00	2,00	10,00	12,00
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	0,00	3,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	0,80	12,00	12,80	5,00	2,00	7,00
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	0,00	12,00	12,00	8,70	0,00	8,70
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	0,50	11,00	11,50	4,00	0,00	4,00
Adjoint administratif	C	2,20	26,00	28,20	12,66	6,66	19,32
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3,50	90,00	93,50	35,36	18,66	54,02
Ingénieur principal	A	0,00	4,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Ingénieur	A	0,00	5,00	5,00	0,00	2,00	2,00
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	0,00	2,00	2,00	1,80	0,00	1,80
Technicien	B	0,00	2,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	0,00	3,00	3,00	2,80	0,00	2,80
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	2,18	6,00	8,18	5,54	0,00	5,54
Adjoint technique	C	15,84	17,00	32,84	10,40	9,44	19,84
FILIERE TECHNIQUE (c)		18,02	42,00	60,02	27,54	11,44	38,98
Médecin	A	1,11	4,00	5,11	0,00	1,60	1,60
Infirmière classe normale	A	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Educateur jeunes enfants classe exceptionnelle	A	0,00	3,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Educateur de jeunes enfants	A	1,00	3,00	4,00	2,00	2,00	4,00
Puéricultrice hors classe	A	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Puéricultrice classe supérieure	A	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Auxiliaire puériculture principale classe supérieure	B	0,00	7,00	7,00	5,60	0,00	5,60
Auxiliaire puériculture principale classe normale	B	0,00	6,00	6,00	3,60	1,00	4,60
FILIERE MEDICO-SOCIALE (d)		2,11	26,00	28,11	12,20	5,60	17,80
Animateur principale de 2 ^{ème} classe	B	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint animation principal 2e classe	C	1,49	2,00	3,49	2,95	0,00	2,95
Adjoint animation	C	62,71	8,00	70,71	12,84	25,19	38,03
FILIERE ANIMATION (f)		64,20	11,00	75,20	16,79	25,19	41,98
EFFECTIF TOTAL (b+c+d+e+f)		87,83	169,00	256,83	91,89	60,89	152,78

Acte à classer

2022-1-60

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-12-22T09-22-08.00 (MI242147484)

Identifiant unique de l'acte : 060-246000756-20221215-2022-1-60-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : 2022-1-60 MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFF

Date de décision : 15/12/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Acte : [2022-1-60.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[Tableau effectifs annexé au](#) Type PJ : 99_DE - Délibération
[08.12.22 CCPN BP.PDF](#)



Imprimer la PJ avec le tampon AR

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/12/22 à 09:22

Par SAUVE Marie

Transmis

Date 22/12/22 à 09:22

Par SAUVE Marie

Accusé de réception

Date 22/12/22 à 09:27